Accès aux soins - médecin traitant

1

Patient en recherche d'un médecin traitant

2

Formulaire à remplir

3

Inscription sur une liste de recherche d'un médecin traitant

Délais de réponse maximum : 3 mois

La CPTS peut communiquer sur des dispositifs permettant de dégager du temps médical

4

Les médecins généralistes prenant de nouveaux patients sont contactés par un des médecins référents mission de la CPTS

5

Le patient est recontacté par le professionnel, son secrétariat ou par la coordinatrice de la CPTS

6

Le patient est pris en charge. Ses proches aussi, si besoin.

<u>En cas d'urgence</u> :

- Les professionnels de santé font remonter les demandes urgentes
- Le patient contacte le service de médecins de garde ou les urgences

CPTS des Campagnes de l'Artois